

COURRIER DE RENTREE SAISON 2023/2024

Paris, le 12 juin 2023

Destinataires :

Présidents de clubs
Établissements affiliés

Pour information :

Présidents des ligues
Présidents de comités territoriaux
Membres associés
Membres du conseil d'administration

Chère présidente, cher président,

Une saison s'achève et s'ouvre sur une nouvelle en programmation.

La saison 2022-2023 a inscrit notre fédération dans une dynamique très positive. En **franchissant la barre des 114 000 licences en 2023**, nous prouvons que les activités fédérales sont attractives et que nos structures affiliées offrent une réponse aux attentes des pratiquants. Les succès de nos athlètes tant en escalade qu'en ski-alpinisme n'y sont pas étrangers. Voir briller nos champions sur les podiums internationaux laisse présager de belles perspectives pour les prochaines aventures olympiques de l'été prochain pour l'escalade à Paris et de l'hiver 2026 pour la première participation du ski-alpinisme aux Jeux Olympiques. Nouvel entrant dans la famille fédérale, la para-escalade vient consolider notre offre et mettre en lumière notre profonde volonté de rendre nos pratiques accessibles pour le plus grand nombre. Avec la délégation para-escalade, la FFME s'est engagée dans un plan de développement ambitieux de la pratique de l'escalade pour les personnes en situation de handicap. **L'ensemble des structures fédérales du national au local ont un rôle à jouer dans l'accessibilité des pratiques.**

La saison qui se clôture a également été marquée par une nouvelle étape dans la gestion des sites naturels. La FFME a en effet accompagné les structures territoriales dans le transfert de responsabilité des falaises dont elles avaient la garde. Nul besoin de préciser que cette entreprise s'est révélée complexe ; elle marque notre investissement dans la pratique en milieu naturel. **Cette forme de pratique demeure un socle fondamental de notre fédération** sur laquelle nous poursuivront notre accompagnement sur la saison prochaine afin de garantir l'accès aux terrains de pratique sur sites naturels sécurisés et accessibles.

La rentrée de septembre s'ouvre avec son lot de nouveautés.

Le système d'information fédéral myFFME poursuit son déploiement et demeure l'outil d'affiliation et de prise/renouvellement des licences. Si la saison qui s'achève a été difficile sur le plan technique, **nous avons à cœur de vous proposer un système stabilisé.**

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Le certificat médical évolue. Comme la loi le permet désormais, il est laissé le soin aux fédérations de définir le cadre d'exigence du certificat médical. Nos pratiques ne sont pas sans risque. Pour autant, pour faciliter leur accès (dans un cadre sécurisé), nous nous devons de questionner les modalités d'exigence du certificat médical. La commission médicale a ainsi proposé au Conseil d'administration de la FFME un assouplissement de la démarche. **Le certificat médical n'est désormais exigible tous les ans que pour les licenciés pratiquant l'alpinisme.** Pour les autres pratiques, en dehors des compétiteurs, quelle que soit la typologie de licencié (jeune/adulte), la réponse à un questionnaire de santé spécifique remplacera le traditionnel certificat médical demandé tous les 3 ans. **Cet assouplissement n'enlève pas pour autant la nécessité de répondre avec sérieux et en connaissance de cause aux questions posées dans ce document.** Il en va de la santé de nos licenciés.

L'année 2023 sera également l'année du renouvellement de notre contrat d'assurance. Allianz s'est vu confirmé comme assureur fédéral et poursuivra son engagement auprès de nos licenciés et de nos structures pour un coût inchangé.

Pour finir, je tiens à vous informer que pour avoir les moyens de mettre en œuvre l'ensemble de nos projets, **l'Assemblée Générale de Corte a validé une augmentation du prix de la licence de 2€ pour les adultes et de 4€ pour les jeunes.**

L'accompagnement est au cœur du service que nous souhaitons vous rendre. Afin que cette rentrée sportive se prépare dans les meilleures conditions nous mettons à votre disposition l'ensemble des informations utiles dans le « **Pack de rentrée** » disponible dans les ressources documentaires de l'intranet. Retrouvez également toutes les informations utiles sur la rentrée, les assurances, les licences, etc. dans les [ressources documentaires de l'intranet](#) et le [pack de rentrée](#).

Principales informations à retenir pour la rentrée 2023 - 2024 :

- La **ré-affiliation et la saisie de licence** pourront se faire à partir du 1^{er} septembre 2023 sur myFFME pour la saison 2023-2024
- Retrouvez les informations relatives aux [tarifications des licences](#)
- Les **modalités de saisies de licence sur myFFME** : saisie simple, renouvellement en série, saisie via [fichier CSV](#)
- Retrouvez les **évolutions des obligations liées aux informations de santé** demandées aux licenciés → [ici](#)
- La [notice d'assurance](#) 2023-2024
- **Boutique FFME** avec avantages super compétitifs !

Je vous souhaite une très belle saison 2023-2024 !

Alain CARRIERE
Président



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr